



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Baisse des tarifs des actes d'échographie-doppler

Question écrite n° 11029

### Texte de la question

Mme Françoise Buffet alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la baisse des tarifs des actes d'échographie-doppler décidée par l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam). Reconnue officiellement comme spécialité depuis 2015, la médecine vasculaire craint en effet que ces baisses, pouvant aller jusqu'à 15 %, ne remettent en cause l'équilibre financier des cabinets, alors même que ces actes sont au cœur de leur activité. Ces baisses entraînent des charges difficilement soutenables pour les spécialistes dont 90 % exercent en libéral, essentiellement en secteur 1. La médecine vasculaire est pourtant un enjeu de santé publique pour le pays, alors que la population vieillit et que les maladies cardio-vasculaires constituent la première cause de mortalité en France. Dans ces conditions, elle l'invite à ouvrir un dialogue constructif avec la profession afin de reconnaître la spécificité clinique de la médecine vasculaire. Elle souhaiterait également connaître les actions qu'elle entend mettre en œuvre pour garantir la pérennité financière des cabinets de médecine vasculaire malgré les baisses annoncées par l'Uncam.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Buffet](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (4<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11029

**Rubrique :** Médecine

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 2 février 2026

**Question publiée au JO le :** [18 novembre 2025](#), page 9267